

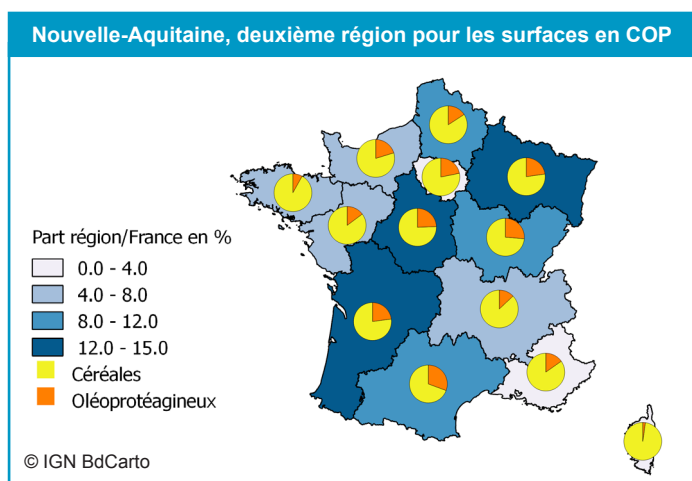
Filière céréales oléoprotéagineux

Dernière mise à jour : janvier 2018

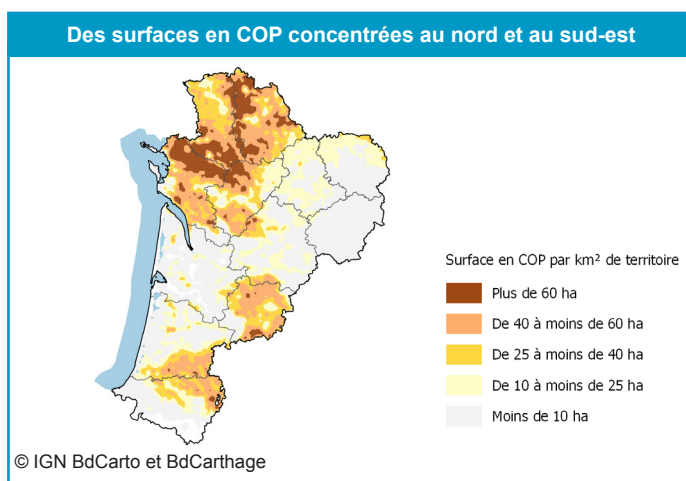
La Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région française en terme de surfaces de céréales et d'oléoprotéagineux (COP). Le blé tendre et le maïs, cultures traditionnelles de la région, demeurent les céréales majeures dans l'assolement. La région est également leader dans la production de maïs semences et au deuxième rang pour la surface en tournesol. Les COP, une des principales sources de revenus pour les exploitants agricoles de la région, pèsent un cinquième de la valeur totale de la production végétale en 2016.

La filière s'appuie sur un réseau dense d'unités de collecte et de transformation et bénéficie, pour ses exportations, de cinq sites portuaires. Elle génère environ 45 000 emplois en tenant compte de la production et des première et deuxième transformations.

1 - Exploitations : une spécialisation en COP forte dans cinq départements



Source : Agreste Statistique agricole annuelle (2016 semi-définitive)



Source : Agreste d'après l'Agence de services et de paiement (ASP) 2015

En 2016, les céréales, oléagineux et protéagineux couvrent 1 755 500 hectares en Nouvelle-Aquitaine et occupent 44 % de la superficie agricole utilisée (SAU) régionale.

Avec 14,5 % des surfaces nationales, la région figure au deuxième rang, derrière le Grand-Est. Les céréales occupent une place prépondérante (77 % des surfaces en COP), principalement dans le nord et le sud-est de la région. Le blé et le maïs (grain et semence) cumulent à eux deux 58 % des surfaces en COP ; le tournesol atteint 11 % et les orges 9 %. Cinq départements (la Vienne, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres,

la Charente et le Lot-et-Garonne) concentrent 71 % des surfaces. C'est dans ces départements que la part des oléagineux est la plus importante.

Depuis 1990, les agriculteurs ont maintenu les surfaces oléagineuses, augmenté de 6 % celles consacrées aux céréales, alors que les protéagineux ont perdu près de 16 000 ha (33 %) entre 1990 et 2016. La désaffectation pour les pois protéagineux s'est opérée lors de la décennie 1990-2000. Depuis, les plans de relance de cette culture ont permis un gain de près de 8 000 ha.

Répartition des surfaces en COP : 77 % de céréales

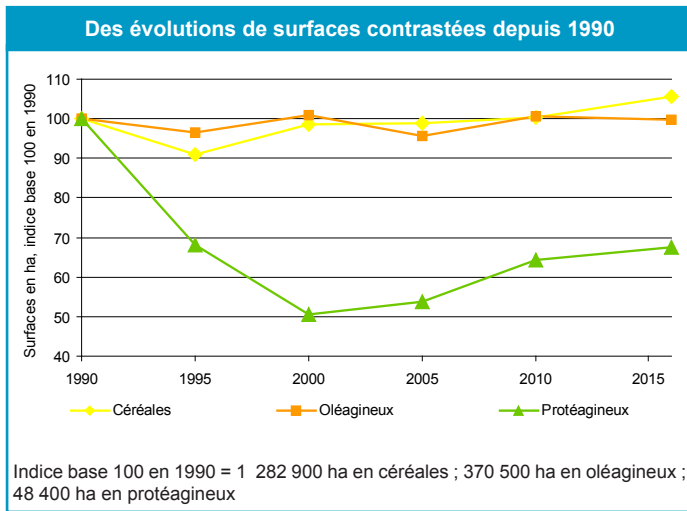
| | Total en ha | Céréales en % | Oléagineux en % | Protéagineux en % |
|---------------------------|------------------|---------------|-----------------|-------------------|
| Charente | 194 145 | 73 | 25 | 2 |
| Charente-Maritime | 290 280 | 74 | 22 | 4 |
| Corrèze | 15 874 | 97 | 3 | 0 |
| Creuse | 42 162 | 91 | 8 | 1 |
| Dordogne | 101 375 | 80 | 19 | 1 |
| Gironde | 50 757 | 86 | 13 | 1 |
| Landes | 145 923 | 89 | 11 | 0 |
| Lot-et-Garonne | 176 680 | 67 | 32 | 1 |
| Pyrénées-Atlantiques | 111 050 | 88 | 12 | 0 |
| Deux-Sèvres | 248 235 | 74 | 23 | 3 |
| Vienne | 333 485 | 73 | 25 | 2 |
| Haute-Vienne | 45 569 | 92 | 7 | 1 |
| Nouvelle-Aquitaine | 1 755 535 | 77 | 21 | 2 |

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2016 semi-définitive)

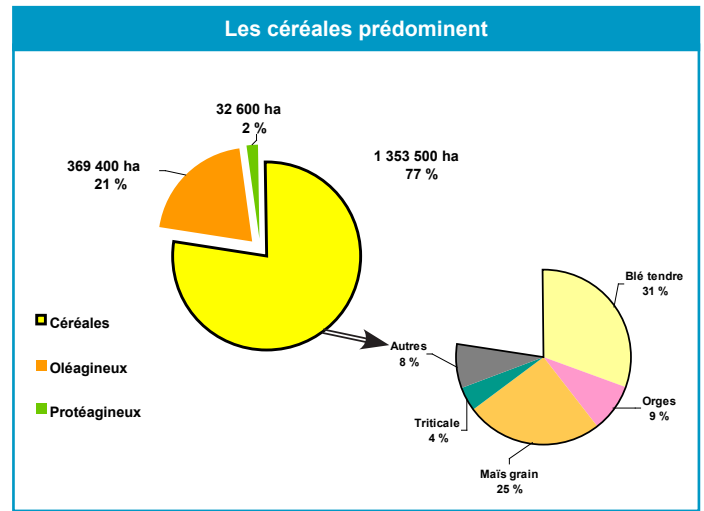
Les exploitations de plus de 5 ha de COP par département

| | Effectif | % |
|---------------------------|---------------|------------|
| Charente | 3 786 | 10 |
| Charente-Maritime | 4 790 | 13 |
| Corrèze | 844 | 2 |
| Creuse | 1 715 | 5 |
| Dordogne | 3 127 | 9 |
| Gironde | 912 | 3 |
| Landes | 3 537 | 10 |
| Lot-et-Garonne | 3 988 | 11 |
| Pyrénées-Atlantiques | 4 170 | 11 |
| Deux-Sèvres | 4 094 | 11 |
| Vienne | 3 784 | 10 |
| Haute-Vienne | 1 786 | 5 |
| Nouvelle-Aquitaine | 36 533 | 100 |

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2016 semi-définitive)



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2016 semi-définitive)

Deux tiers des surfaces sont détenues par les exploitations de plus de 50 hectares de COP

En 2010, les exploitations de plus de 50 ha de COP constituent 22 % des exploitations en ayant (France métropolitaine : 17 %) mais regroupent 68 % des surfaces alors que le taux national s'établit à 55 %. Celles cultivant 5 ha ou moins de COP représentent 2 % de la surface en COP (comme au niveau national) et 25 % des exploitations (France métropolitaine : 19 %).

Des profils bien distincts selon la surface en COP cultivée

Les exploitations cultivant entre 5 et 20 ha de COP disposent d'une SAU majoritairement occupée par les fourrages et les prairies, à hauteur de 71 % (COP : 22 %). Celles exploitant plus de 100 hectares de COP sont très spécialisées en grandes cultures puisque ces dernières couvrent en moyenne 82 % de leur SAU. Parmi ces exploitations, quatre sur cinq se situent en Poitou-Charentes. En ex-Aquitaine et en ex-Limousin, la part des exploitations de 5 à 20 hectares de COP s'élève à 71 %.

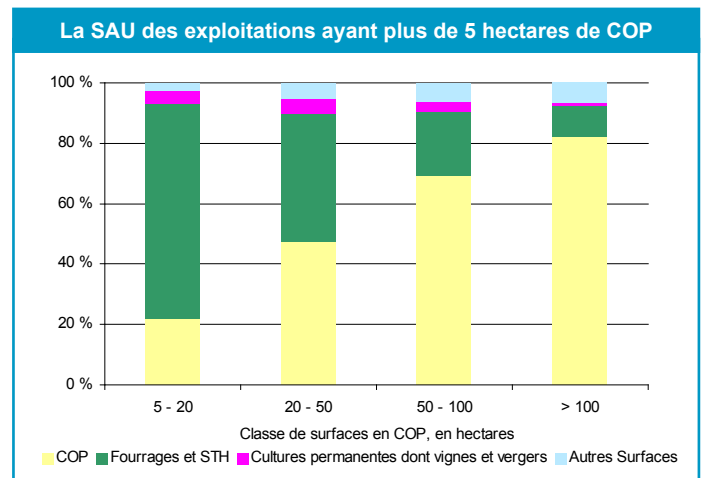
Plus de deux exploitations sur cinq sous forme sociétaire

En 2010, 57 % des exploitations ayant au moins 5 ha de COP travaillent sous le statut d'exploitation individuelle contre 71 % toutes exploitations confondues en Nouvelle-Aquitaine. Les formes sociétaires détiennent 60 % des surfaces. 25 % des exploitations ont opté pour le statut d'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) ; elles représentent 34 % des surfaces. Ce statut permet notamment de différencier les patrimoines privé et professionnel et d'associer une personne non exploitante, en offrant par exemple un statut social et juridique au conjoint de l'exploitant.

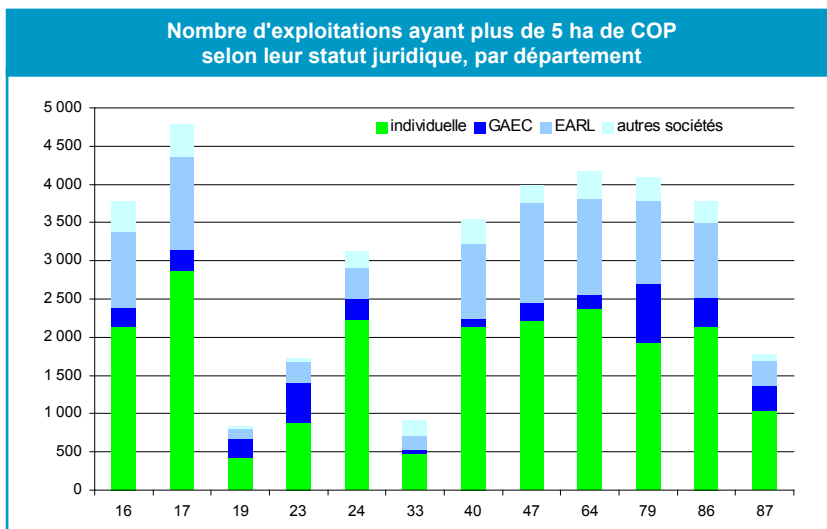
Les exploitations par classes de surfaces

| Classe de surface en COP en ha | Surface en ha | % | Nombre d'exploitations | % |
|--------------------------------|------------------|------------|------------------------|------------|
| < 5 | 30 805 | 2 | 12 367 | 25 |
| 5 - 20 | 170 106 | 10 | 15 115 | 31 |
| 20- 50 | 345 425 | 20 | 10 621 | 22 |
| 50-100 | 457 797 | 27 | 6 460 | 13 |
| > 100 | 685 858 | 41 | 4 337 | 9 |
| Total | 1 689 989 | 100 | 48 900 | 100 |

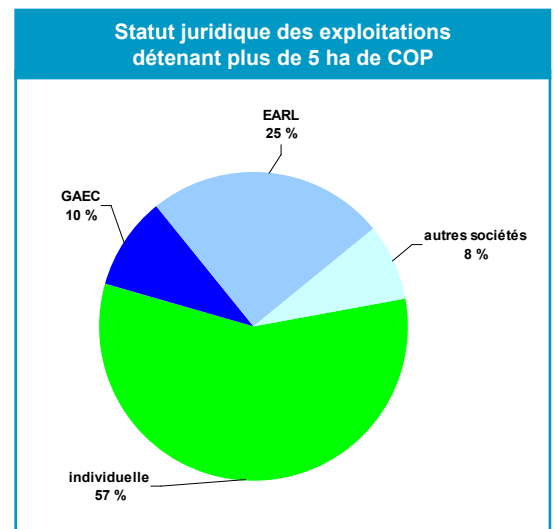
Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

2000 - 2010 : des exploitations spécialisées en COP moins nombreuses mais plus grandes

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations dans la région a chuté de 25 %. En revanche pour les exploitations classées en Otex COP, la baisse n'est que de 3 % confirmant ainsi la spécialisation de la région vers ces cultures. Sur la décennie, elles se sont agrandies de 11 ha en moyenne.

| Les exploitations spécialisées en COP s'agrandissent | | | |
|--|-----------|-----------|---------------------|
| Ensemble des exploitations | 2010 | 2000 | Évolution 2010/2000 |
| Otex* COP | | | |
| Nombre d'exploitations | 16 682 | 17 236 | - 3 % |
| Superficie agricole utilisée, en ha | 1 037 320 | 882 549 | + 18 % |
| Toutes Otex confondues | | | |
| Nombre d'exploitations | 83 138 | 110 397 | - 25 % |
| Superficie agricole utilisée, en ha | 3 936 918 | 4 096 284 | - 4 % |

* Otex : orientation technico-économique

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

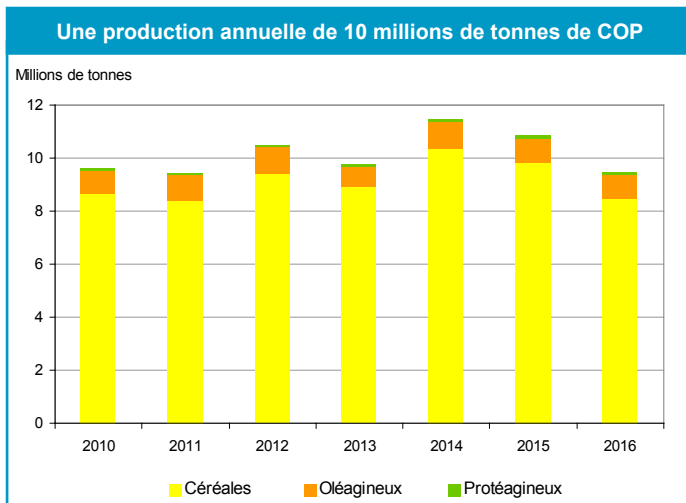
Les chiffres clés du bio en 2016

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces en COP certifiées en agriculture biologique a augmenté de 54 % entre 2011 et 2016 ; les surfaces ont progressé de 93 % sur la même période. En 2016, l'ensemble des surfaces de COP en agriculture biologique et en conversion représentent 3,4 % de la sole régionale en COP.

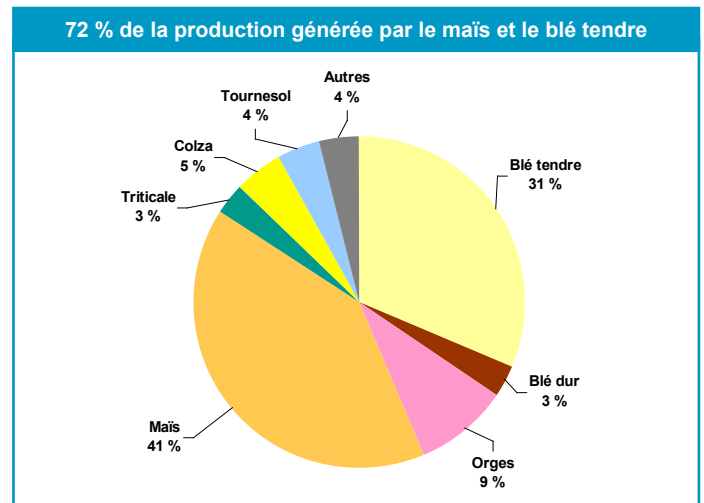
| COP et agriculture biologique | | |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Surface de COP en ha | 2011 | 2016 |
| Nombre d'exploitations | 1 269 | 1 957 |
| Surfaces certifiées AB | 21 082 | 35 330 |
| Surfaces en conversion AB | 9 854 | 24 234 |
| Surface totale | 30 936 | 59 564 |

Source : Agence Bio

2 - La production et la collecte : essentiellement sept espèces



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2016 semi-définitive)



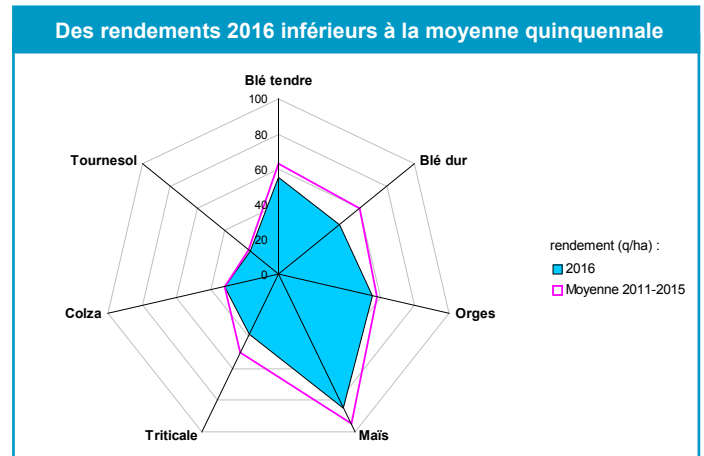
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2016 semi-définitive)

90 % de la production en céréales

La production annuelle régionale de COP est de l'ordre de 10 millions de tonnes avec 90 % du volume en céréales, 9 % en oléagineux et 1 % en protéagineux. Au cours des sept dernières années, en fonction des conditions climatiques, la production a varié entre 9,5 et 11,5 millions de tonnes.

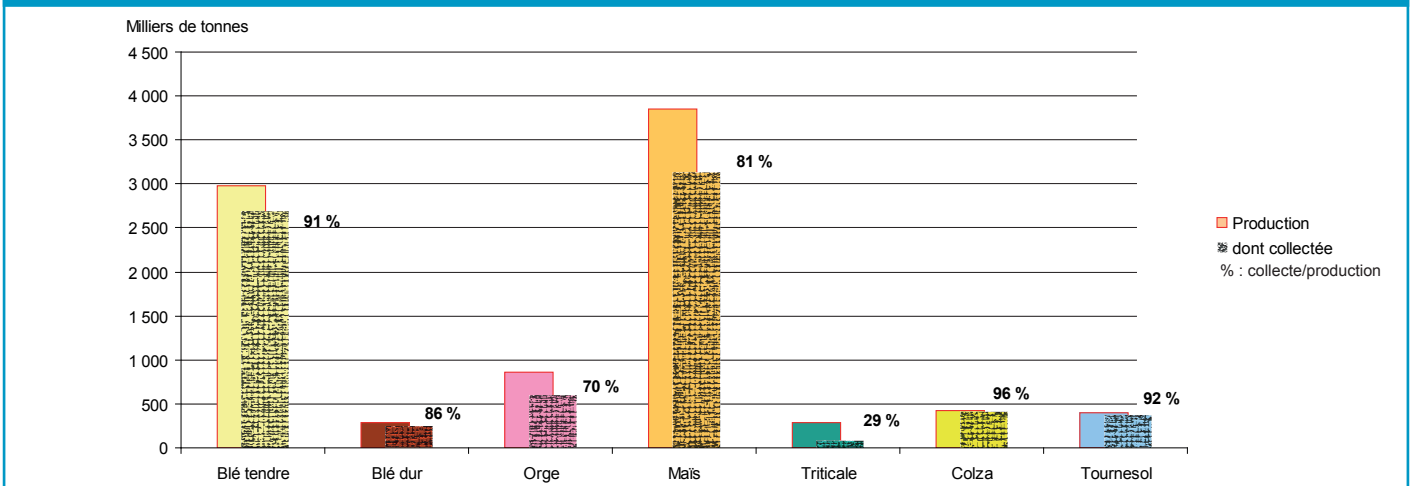
Les sept espèces principales (maïs grain, blé tendre, orges, colza, tournesol, blé dur et triticale) représentent 96 % du volume total produit par les exploitations de la région. Parmi les autres espèces, le pois protéagineux et le soja occupent une place croissante (environ 75 000 tonnes pour chacune).

En 2016, la production a été affectée par les conditions climatiques pluvieuses du printemps et par la sécheresse estivale. Les rendements ont été sensiblement inférieurs à la moyenne quinquennale 2011-2015 pour les céréales.



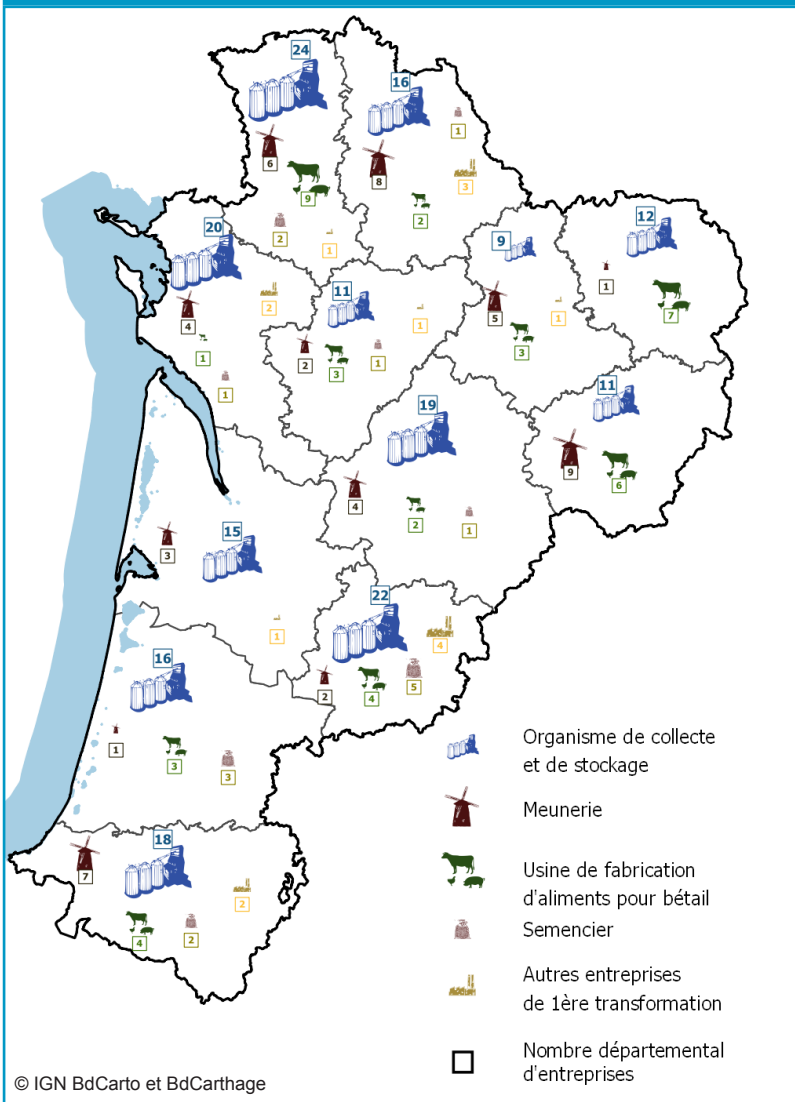
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2016 semi-définitive)

La part de la production collectée varie selon les espèces



Sources : SSP - Statistique agricole annuelle et FranceAgriMer - Visionet - Campagne agricole 2016-2017

Près de 200 organismes collecteurs



Sources : FranceAgriMer ; INSEE-CLAP 2015

85 % de la production régionale en COP sont collectés

Sur les sept dernières campagnes, la collecte de COP a varié entre 7,7 millions de tonnes (2016/2017) et 10,3 millions de tonnes (2014/2015) représentant environ 85 % de la production (toutes espèces confondues). La part de la production collectée est toutefois différente selon les espèces. Elle est importante pour certaines cultures (colza, tournesol, blé tendre, blé dur), moindre pour d'autres qui sont en partie intraconsommées par le cheptel des exploitations productrices (maïs, orge) et faible pour le triticale.

La collecte des COP est effectuée principalement par des coopératives et des négociants. Ces entreprises reçoivent les grains en provenance des exploitations et en assurent le stockage jusqu'à leur vente. Pour ce faire, elles réalisent plusieurs opérations : analyse, nettoyage-triage, allotement et séchage dans le but de préserver la qualité sanitaire des produits et préparer leur commercialisation. Cette activité de stockage est encadrée par la réglementation et les entreprises doivent être déclarées auprès de FranceAgriMer.

D'autres entreprises assurent une collecte directe des grains auprès des producteurs pour les transformer. C'est le cas notamment de certains meuniers et fabricants d'aliments du bétail.

Une partie de la production est conservée et stockée dans les exploitations. Ce stockage peut être effectué en vue d'une utilisation des grains pour la fabrication d'aliments destiné au cheptel de l'exploitation ou bien pour des emblavements futurs. Certaines exploitations disposent de capacités de stockage plus importantes leur permettant de différer la livraison aux organismes stockeurs pour une plus grande autonomie dans leur gestion commerciale.

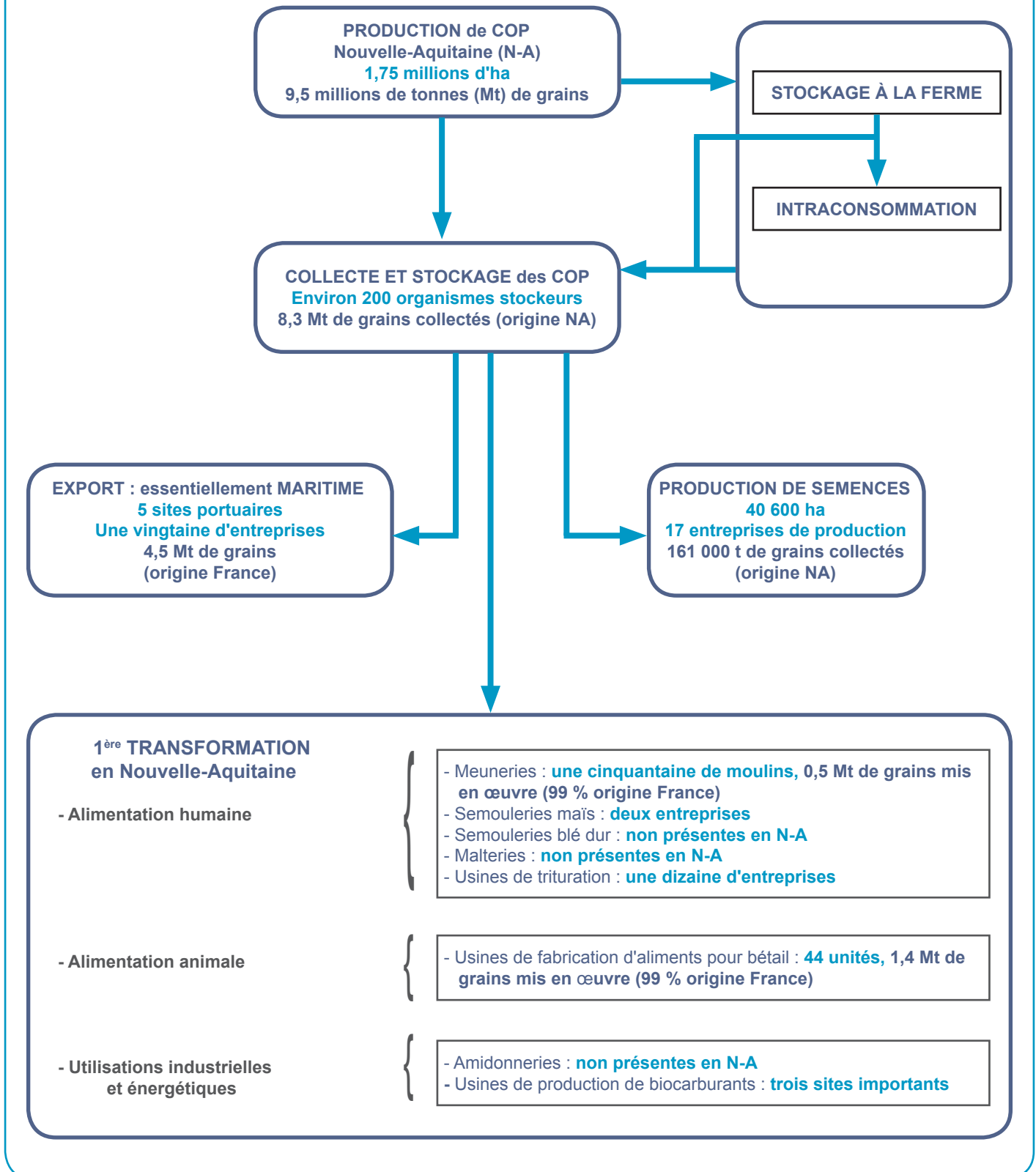
Près de 200 organismes collecteurs ont leur siège en Nouvelle-Aquitaine. FranceAgriMer a enregistré 35 coopératives, 110 négociants, une cinquantaine de moulins et 44 fabricants d'aliments du bétail. Parmi ces organismes, certains collectent aussi des grains produits à l'extérieur de la région, et à l'inverse, des entreprises situées hors région viennent collecter en Nouvelle-Aquitaine.

3 - La destination des produits collectés : une part importante à l'exportation

Sur ce diagramme figurent les données chiffrées disponibles relatives à la campagne 2016-2017.

Le volume exporté par voie maritime correspond à l'ensemble des grains transitant par les cinq sites portuaires, que les produits viennent ou non de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les données figurant dans le cadre concernant la première transformation, correspondent à l'activité des unités de production de Nouvelle-Aquitaine. Une partie des grains collectés sont, par ailleurs, transformés par des entreprises hors région.

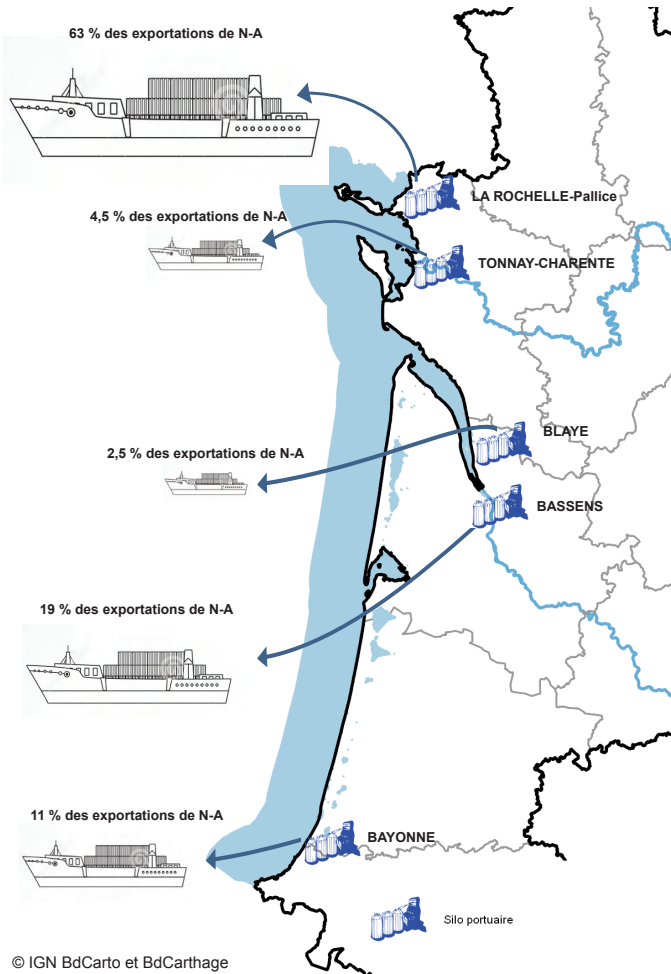


Sources : Agreste - statistique agricole annuelle ; FranceAgriMer ; Groupement national interprofessionnel des semences

Expéditions portuaires de COP : près des deux tiers par La Rochelle-Pallice

Une part importante des grains collectés dans la région est exportée par voie maritime. Cinq sites portuaires répartis sur la façade océanique (Bassens, Blaye, Bayonne, Tonnay-Charente et surtout La Rochelle-Pallice) sont dotés d'infrastructures permettant le commerce des grains vers l'étranger.

Ces cinq sites exportent en moyenne 6 millions de tonnes (Mt) par an provenant d'organismes collecteurs régionaux mais aussi extérieurs à la région. Le volume varie selon les années en fonction de l'importance de la récolte, de la qualité des produits et du contexte international.



Source : FranceAgriMer

Port de La Rochelle-Pallice

tonnage 2016 exporté : 2,8 millions
 destination principale : Afrique hors Maghreb
 culture principale exportée : blé tendre

Port de Tonnay-Charente

tonnage 2016 exporté : 0,2 million
 destination principale : Union Européenne
 culture principale exportée : blé tendre

Port de Blaye

tonnage 2016 exporté : 0,1 million
 destination principale : Union Européenne
 culture principale exportée : maïs grain

Port de Bassens

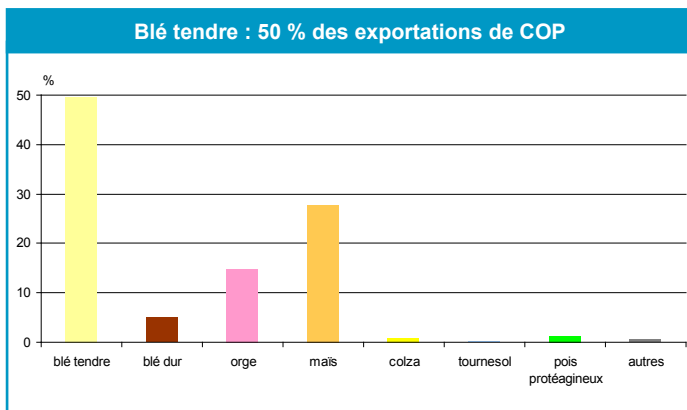
tonnage 2016 exporté : 0,9 million
 destination principale : Union Européenne
 culture principale exportée : maïs grain

Port de Bayonne

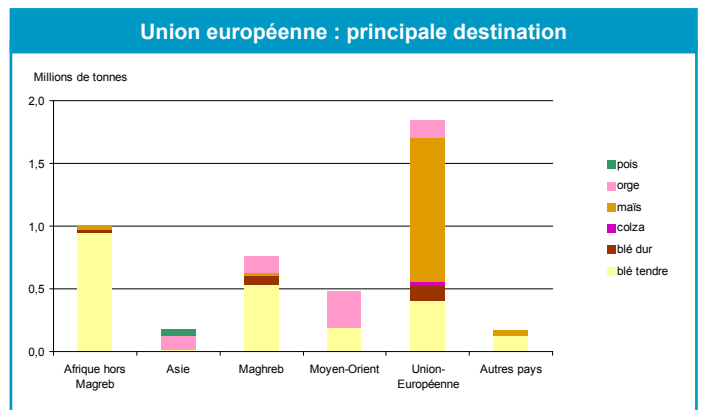
tonnage 2016 exporté : 0,5 million
 destination principale : Union Européenne
 culture principale exportée : maïs grain

Sur la dernière campagne, 4,5 Mt de COP ont été exportés dont 2,8 Mt par le port de La Rochelle-Pallice, en majorité du blé tendre. Les ports de Blaye, Bassens et Bayonne sont plus orientés vers l'expédition de maïs. Le blé tendre, le maïs et l'orge représentent environ 90 % du tonnage total exporté. Le maïs grain est principalement expédié en Europe (Pays-Bas et Royaume-Uni) alors que le blé tendre est plutôt destiné aux pays africains (Côte d'Ivoire et Sénégal). Les oléoprotéagineux représentent une faible part des exportations avec 5 % du tonnage total.

Une vingtaine d'entreprises régionales, nationales et internationales exportent les produits grâce à des marchés obtenus majoritairement avec l'Union Européenne (40 %), l'Afrique hors Maghreb (25 %), le Maghreb (15 %) et le Moyen-Orient (10 %). Parmi la quarantaine de pays destinataires, neuf ont capté 60 % du tonnage total lors des deux dernières campagnes. Les importateurs majoritaires sont les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni pour l'Europe ; l'Algérie et le Maroc pour le Maghreb ; la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Sénégal pour les autres pays africains ; l'Arabie Saoudite pour le Moyen-Orient.



Source : FranceAgriMer campagne 2016-2017



Source : FranceAgriMer campagne 2016-2017

Première transformation des grains

Après l'exportation, le principal débouché local des produits collectés est la première transformation à destination de l'alimentation humaine, animale ou à des fins industrielles ou énergétiques. Le tissu industriel régional est complété par des entreprises de deuxième transformation des céréales (boulangeries, pâtisseries, biscuiteries) non traitées dans cette fiche. Ne figurent concernant ces dernières uniquement des données relatives à l'emploi en partie 5.

Alimentation animale : 1,4 million de tonnes de COP

En 2016, les 44 unités de fabrications d'aliments pour bétail ont ainsi mis en œuvre 1,4 million de tonnes de grains (hors tourteaux et tous COP confondus) contre 1,5 million de tonnes en 2015. Les grains transformés sont bien évidemment originaires de Nouvelle-Aquitaine, mais pas uniquement. Ils proviennent cependant à 99 % de France.

Selon les cours des matières premières, les quantités mises en œuvre par espèces varient mais le blé tendre et le maïs sont les plus utilisés.

Alimentation humaine : 0,5 million de tonnes de céréales

Les COP entrent également dans l'alimentation humaine de façon diversifiée. Les principales activités de première transformation à destination de l'alimentation humaine, meunerie, semoulerie, trituration sont présentes en Nouvelle-Aquitaine. Une soixantaine d'entreprises sont situées sur l'ensemble du territoire régional avec une large majorité de moulins (une cinquantaine de sites).

En 2016, 515 000 tonnes de céréales ont été écrasées dans les 50 moulins de Nouvelle-Aquitaine (463 000 tonnes en 2015) pour une production de 403 000 tonnes de farines. Le blé tendre est la céréale utilisée de façon quasi-exclusive. Les autres farines de céréales, seigle, épeautre, sarrasin sont, le plus souvent, incorporées à la farine de blé pour la préparation de mélanges.

Comme pour la production d'aliments pour bétail, les grains utilisés par les meuneries de Nouvelle-Aquitaine sont originaires à 99 % du marché intérieur.

D'autres débouchés moins importants

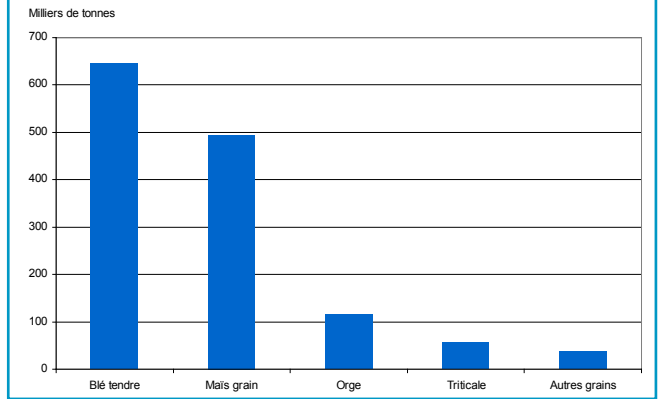
Quelques entreprises de trituration d'oléagineux et protéagineux jalonnent le territoire. Elles produisent des huiles végétales qui sont utilisées dans l'alimentation humaine, animale mais également dans l'industrie. Les tourteaux produits après pression sont, quant à eux, dirigés essentiellement vers l'alimentation animale.

Deux entreprises se distinguent par leur taille, une située à Bassens en Gironde qui triture des graines de colza et de tournesol et l'autre située à Sainte Livrade sur Lot spécialisée dans la trituration du soja.

Deux entreprises localisées en Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques produisent de la semoule de maïs. Quatrième céréale à paille en surface en 2016, le blé dur n'est, quant à lui, pas valorisé par les entreprises de Nouvelle-Aquitaine puisqu'il n'existe pas de semoulerie dédiée.

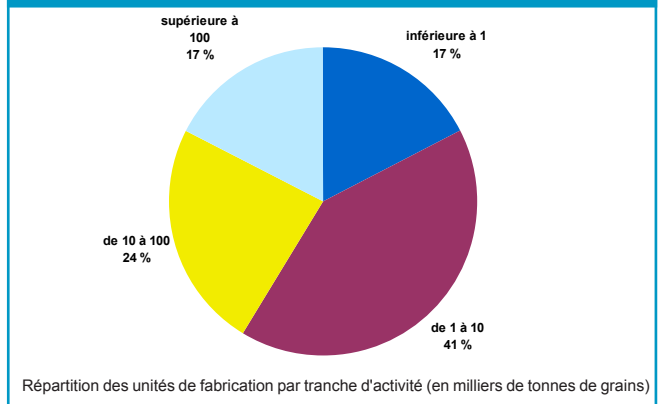
Les utilisations industrielles ou énergétiques des céréales sont plus marginales mais se sont développées au cours des dernières décennies. Trois sites majeurs sont présents en région. Deux entreprises, situées en Vienne et Gironde produisent du biodiesel à partir de graines d'oléagineux. La troisième, installée dans les Pyrénées-Atlantiques, produit du bioéthanol à partir de maïs grain.

Blé tendre et maïs : principales espèces utilisées pour la production d'aliments pour bétail



Source : FranceAgriMer campagne 2016

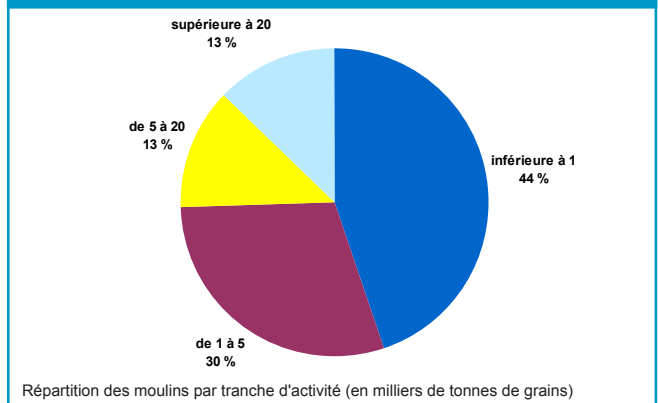
60 % de fabricants d'aliments pour bétail avec une capacité inférieure à 10 000 tonnes



Répartition des unités de fabrication par tranche d'activité (en milliers de tonnes de grains)

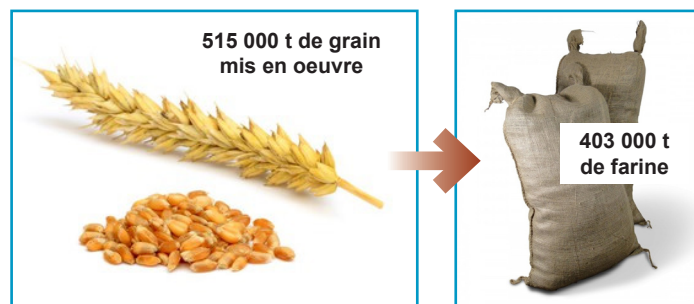
Source : FranceAgriMer campagne 2016

44 % des meuneries ont une capacité inférieure à un millier de tonnes



Répartition des moulins par tranche d'activité (en milliers de tonnes de grains)

Source : FranceAgriMer campagne 2016



Source : FranceAgriMer campagne 2016

Nouvelle-Aquitaine, 1^{ère} région productrice de maïs semence

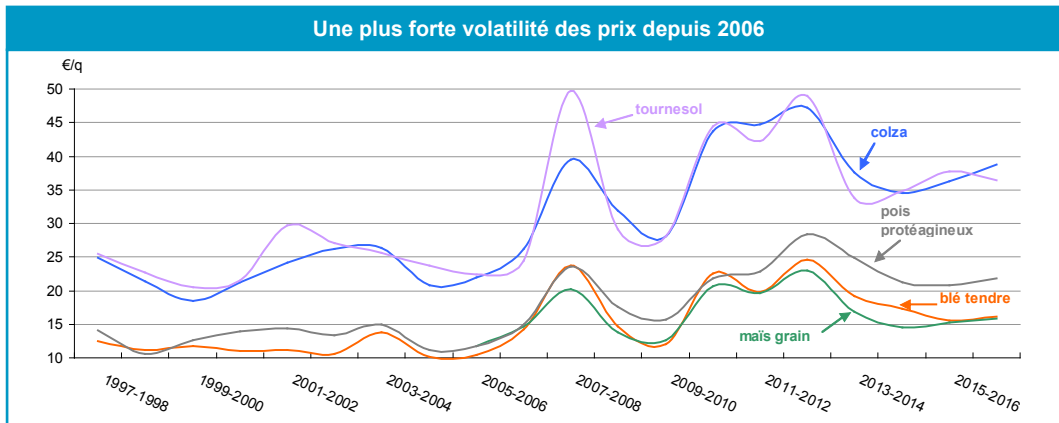
Plus marginale en surfaces et quantités collectées, la production de semences certifiées est, néanmoins, une activité importante de la filière. En 2016, la région se positionne en seconde place derrière l'Occitanie pour les surfaces implantées en semences de COP. Les Landes, premier département de la région pour les surfaces, se positionne au quatrième rang national.

En Nouvelle-Aquitaine, 17 entreprises interviennent dans la sélection, le développement et la multiplication puis la commercialisation des semences.

| Production de semences en 2016 | | |
|--|---|------------------|
| | Surface régionale en production (en ha) | % dans la France |
| Maïs - sorgho | 21 661 | 32,3 |
| Oléagineux | 6 522 | 22,6 |
| Céréales à pailles : avoine, blé dur et tendre, orge, sarrasin, triticale | 11 634 | 7,5 |
| Protéagineux | 814 | 6,2 |

Source : Groupement National Interprofessionnel des Semences et des plants

4 - Les cotations, les prix et les données économiques



Source : Agreste Bulletin mensuel : cotations mensuelles

Blé tendre et colza :
cotation rendu Rouen

Maïs et tournesol :
cotation rendu Bordeaux

Pois protéagineux :
cotation départ Marne

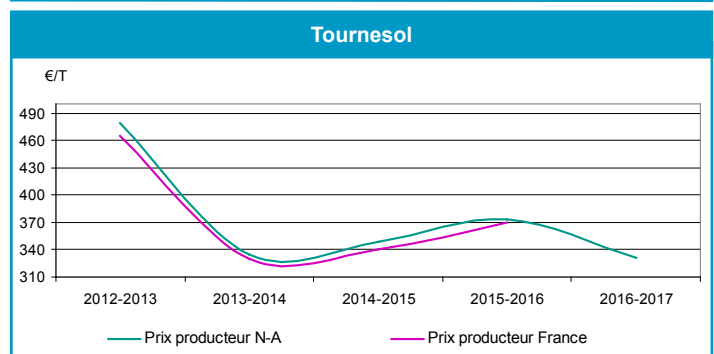
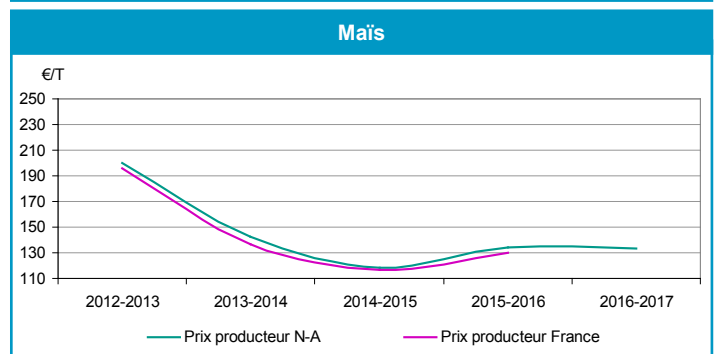
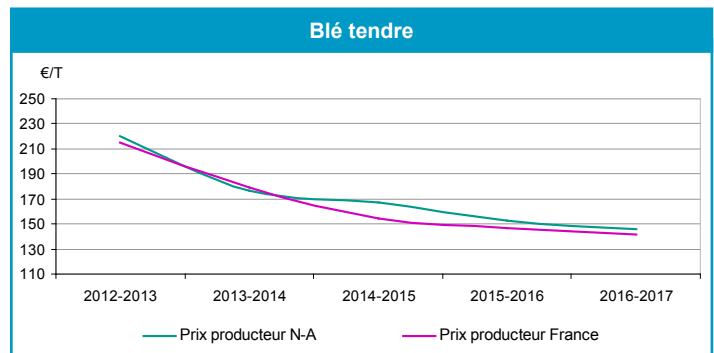
Les cotations correspondent à des relevés faits quotidiennement sur le marché physique (Rouen, Bordeaux ..). Les cotations mensuelles calculées ne sont pas pondérées par les quantités. Elles correspondent à une qualité standard.

Avec le développement des échanges mondiaux, les cours des COP dépendent de moins en moins du marché français. Ils ont été relativement maîtrisés jusqu'en 2005 grâce aux dispositifs de régulation mis en place au niveau européen.

Depuis 2006, l'effet de ces dispositifs de régulation s'est estompé et les cours sont devenus plus volatiles, sensibles aux aléas climatiques, aux relations internationales et à la spéculation financière.

Prix payés aux producteurs de Nouvelle-Aquitaine, prix nationaux et cotations

Les enquêtes de FranceAgriMer sur les prix trimestriels et annuels permettent d'apprécier le prix réellement payé aux producteurs. Les prix payés au niveau régional sont proches des prix nationaux. Les écarts constatés certaines années expriment des différences de qualité des grains produits. Ainsi le blé tendre en 2014-2015 était de très bonne qualité dans la région comparativement au niveau national, de même pour le tournesol. Pour le maïs, les deux courbes sont proches car la production en Nouvelle-Aquitaine, du fait de son importance, influence fortement la moyenne française. L'écart est toujours légèrement en faveur du prix Nouvelle-Aquitaine en raison de la spécificité de la production régionale.



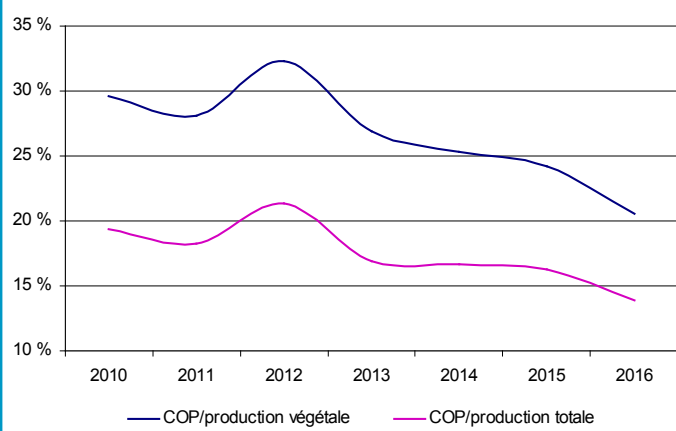
Sources : Agreste - Bulletin mensuel ; Cotations - prix trimestriels FranceAgriMer

Valeur dans les comptes

Depuis 2010, la part COP oscille entre 21 % et 32 % de la valeur régionale de l'ensemble des productions végétales (hors subventions et fourrages), entre 14 et 21 % par rapport à l'ensemble des productions. Cette part baisse depuis 2013 et atteint son point bas en 2016 avec l'effet cumulé des prix bas et des faibles rendements.

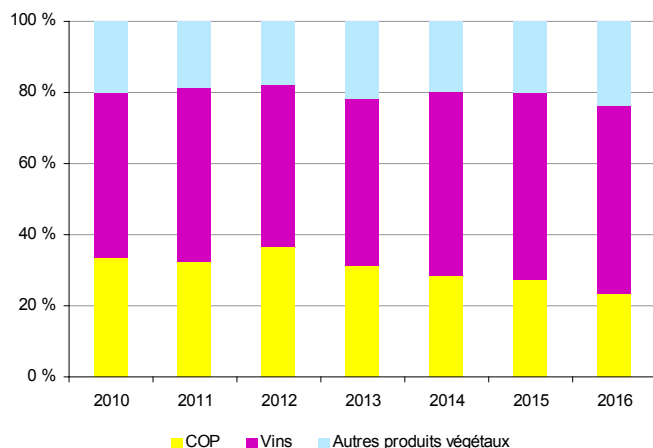
En 2016, en France métropolitaine, les COP pèsent pour 25 % des productions végétales soit quatre points de plus qu'en Nouvelle-Aquitaine. L'importance de la production viticole régionale explique en partie ce poids inférieur pour les COP. Le poids de la vigne est, en effet, de 47 % en Nouvelle-Aquitaine contre 29 % au niveau national.

Évolution de la part des COP dans la valeur de la production



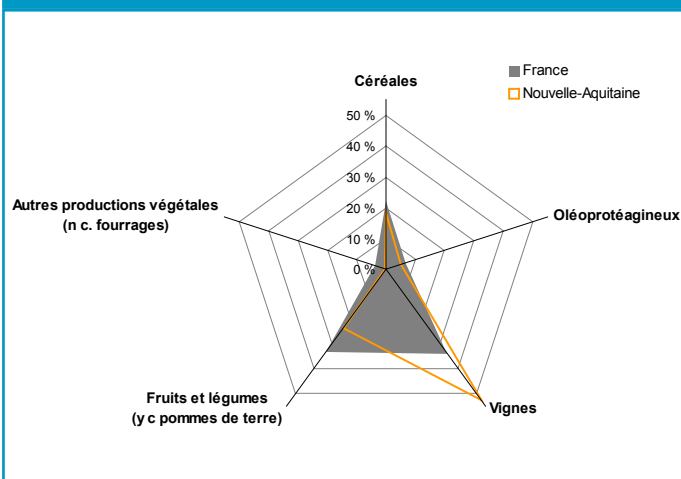
Source : Agreste - Compte de l'agriculture N-A 2010-2016 (provisoire)

Valeur des postes COP et vins dans la production végétale



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture N-A 2010-2016 (provisoire)

Poids des céréales dans les productions végétales hors fourrages en 2016



Source : Agreste - Comptes provisoires de l'agriculture 2016

Baisse des aides moins importante en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national

En 2015, suite à la mise en place de la nouvelle Politique agricole commune (PAC), le montant moyen des aides PAC (premier pilier + ICHN) pour les exploitations spécialisées en grandes cultures a diminué de 8 % par rapport à 2013, moins qu'au niveau national.

Les écarts avec les montants nationaux s'expliquent notamment :

- par des montants unitaires historiques des droits au paiement unique plus faibles en région. D'ici 2019, la convergence nationale des droits au paiement de base, nouvelle composante de l'aide du 1^{er} pilier avec le paiement vert et le paiement redistributif, devrait permettre de résorber l'écart ;

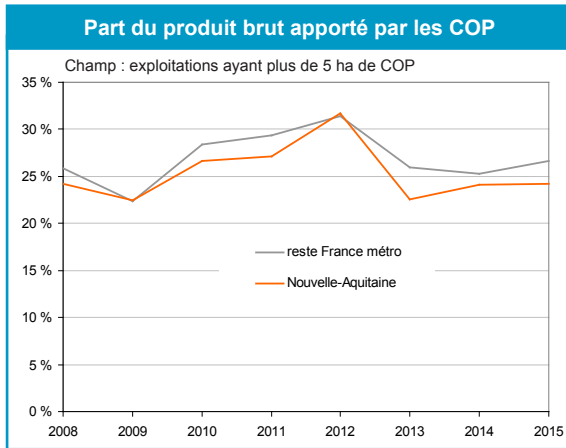
- par une taille plus réduite des exploitations de l'OTEX céréales et oléoprotéagineux en 2010, avec une SAU moyenne de 63 ha (France : 80 ha). Les résultats de l'enquête Structure 2013 montrent la poursuite de l'augmentation de la SAU moyenne dans la région mais cette dernière reste toujours en deçà de celle du niveau national, 65 ha contre 86 ha. Néanmoins dans l'ex-région Poitou-Charentes la SAU moyenne des exploitations atteint 92 ha.

En 2018, le transfert de 4,2 % des crédits vers le second pilier affectera le montant des aides versées au titre du premier. Mais la part du paiement redistributif n'a pas évolué comme initialement prévu. Selon les premières simulations, ce prélèvement sur le premier pilier devrait être globalement moins marqué en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national.

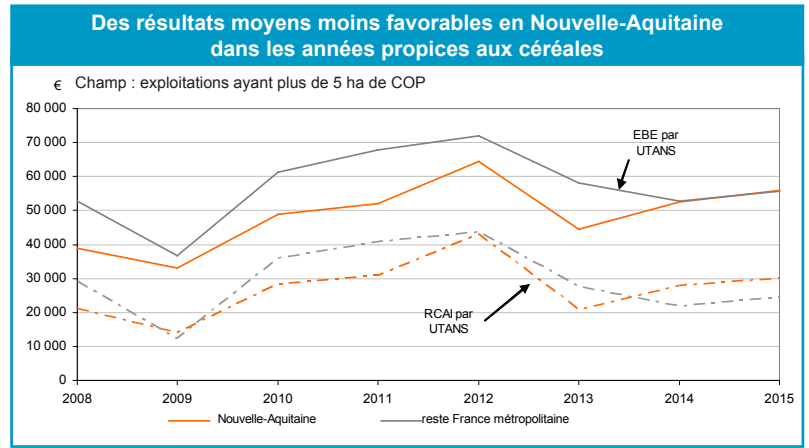
Montant moyen des aides du premier pilier + ICHN en euros

| OTEX grandes cultures | 2013 | 2015 | Évolution |
|---------------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Nouvelle-Aquitaine | 16 924 € | 15 527 € | - 8 % |
| France | 24 162 € | 21 549 € | - 11 % |

Source : Agreste - Réforme de la PAC de 2015 en Nouvelle-Aquitaine – Analyse et Résultats, août 2017, n°45



Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2008-2015



Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2008-2015

Résultats économiques des exploitations agricoles* de Nouvelle-Aquitaine

En moyenne, comparativement aux autres régions de France métropolitaine, les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine cultivant plus de 5 hectares de céréales et/ou d'oléoprotéagineux sont plus petites en termes de cheptel et de surfaces. La surface moyenne consacrée aux COP par exploitation est plus faible de 8 ha (56 ha dans la région contre 64 ha).

De plus, la spécialisation en COP est moins importante dans la région puisque la part de ces cultures dans le produit brut est en 2015 de 24 % contre 27 % pour les autres régions.

Enfin, les céréales produites sont plus souvent intraconsommées par le cheptel en Nouvelle-Aquitaine : 10 % contre 8 %. Ce ratio atteint 52 % pour les éleveurs de bovins viande et 34 % en production ovine ou caprine.

En 2015, les résultats économiques moyens des exploitations agricoles de la région cultivant plus de 5 hectares de COP sont moins favorables. La production, les charges, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE) sont plus faibles en Nouvelle-Aquitaine. Comme les investissements sont également inférieurs, le résultat courant avant impôt (RCAI) devient plus élevé. En outre, l'écart entre les très grandes exploitations et les plus petites est plus modéré.

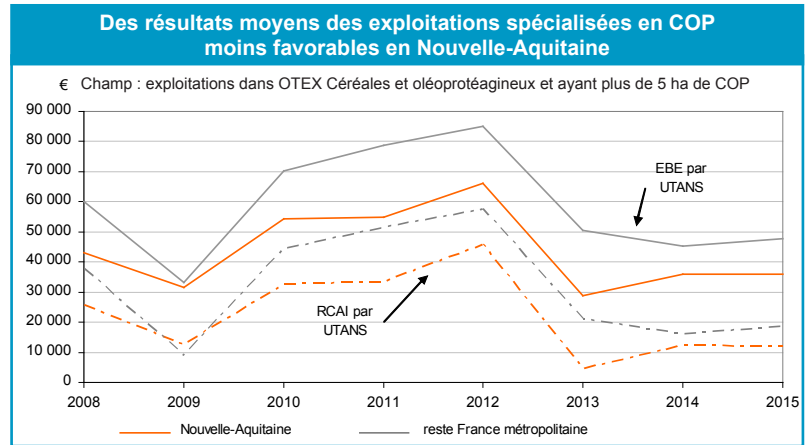
Sur la période 2008 – 2015, les cours et les rendements des céréales et des oléoprotéagineux ont connu des variations très marquées. Ainsi, la part du produit brut correspondant aux COP fluctue de 22 % en 2009 à près de 32 % en 2012. Elle est toujours plus faible dans la région hormis en 2009 et 2012, années où les cours ont été les plus chahutés.

Lorsque les cours sont élevés, l'EBE ou le RCAI rapportés au travail non salarié des exploitations cultivant des COP sont plus faibles en Nouvelle-Aquitaine que dans les autres régions.

Les exploitations spécialisées dans la production de COP représentent en Nouvelle-Aquitaine un quart des exploitations ayant plus de 5 ha de COP et 45 % de la production de COP. Elles sont en moyenne moins grandes de 7 ha que dans les autres régions de France métropolitaine avec une surface irriguée et un volume de travail plus important.

Compte tenu du déficit de surface, la production moyenne est plus faible en Nouvelle-Aquitaine. Les charges d'approvisionnement et autres charges externes, plus réduites, ne permettant pas de compenser l'écart, les résultats économiques sont plus faibles pour Nouvelle-Aquitaine.

*champ : exploitations agricoles moyennes et grandes cultivant plus de 5 ha de COP



Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2008-2015

Résultats moyens 2015 des exploitations produisant plus de 5 ha de COP (en €)

| | Ensemble | | dont spécialisées en COP | |
|--|--------------------|---|--------------------------|---|
| | Nouvelle-Aquitaine | Autres régions de France métropolitaine | Nouvelle-Aquitaine | Autres régions de France métropolitaine |
| Production de l'exercice | 192 678 | 224 494 | 129 254 | 151 553 |
| Charges d'approvisionnement | 75 674 | 95 620 | 60 563 | 67 722 |
| Autres charges externes | 54 008 | 60 696 | 39 551 | 41 128 |
| Valeur ajoutée | 63 596 | 68 881 | 29 956 | 43 756 |
| Subventions d'exploitations et indemnités d'assurances | 36 831 | 41 421 | 33 495 | 37 441 |
| Fermages et loyers | 12 423 | 16 855 | 13 069 | 16 636 |
| Impôts et taxes | 2 211 | 2 471 | 2 051 | 2 456 |
| Charges de personnel | 10 766 | 9 602 | 3 993 | 3 951 |
| Excédent brut d'exploitation | 75 028 | 81 376 | 44 338 | 58 159 |
| Dotations aux amortissements | 30 923 | 40 569 | 26 952 | 33 178 |
| Charges financières | 6 976 | 4 736 | 2 662 | 2 603 |
| Résultat courant avant impôt | 40 190 | 36 494 | 14 813 | 22 784 |

Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2015

Part de la production COP intraconsommée selon l'OTEX

| Champ : exploitations ayant plus de 5 ha de COP | Nouvelle-Aquitaine | Autres régions de France métropolitaine |
|---|--------------------|---|
| Céréales et oléoprotéagineux | 1 % | 1 % |
| Cultures générales | 0 % | 1 % |
| Viticulture | 0 % | 0 % |
| Fruits et autres cultures permanentes | 6 % | 1 % |
| Bovins lait | 11 % | 18 % |
| Bovins viande | 52 % | 40 % |
| Ovins et caprins | 34 % | 56 % |
| Volailles | 24 % | 7 % |
| Polyculture, polyélevage | 9 % | 8 % |
| Ensemble des OTEX | 10 % | 8 % |

Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2015

5 - L'emploi

Emplois liés à la production

Au recensement agricole de 2010, les exploitations cultivant plus de 5 ha de COP employaient, toutes activités confondues, l'équivalent de 62 500 emplois temps plein. Sur ce chiffre, 75 % du travail est fourni par la main-d'œuvre familiale (salariée ou non), 13 % par les salariés permanents, 10 % par de la main-d'œuvre occasionnelle et 2 % par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Pour ces mêmes exploitations, la quantité de travail estimée⁽²⁾ pour les activités spécifiquement allouées aux COP, représentait 21 450 UTA. Dans ce cas, 82 % du travail est fourni par la main d'œuvre familiale, 9 % par les salariés permanents, 6 % par la main-d'œuvre occasionnelle et 3 % par les ETA et CUMA.

En 2010, le temps de travail dans les 16 682 exploitations spécialisées COP (OTEX 1500) équivalait à 13 700 UTA (86 % main d'œuvre familiale, 7 % salariés permanents, 4 % saisonniers et 3 % ETA, CUMA).

En 2015, le bulletin annuel de l'emploi agricole (BAEA), estime un emploi total de 12 325 Équivalents temps plein (ETP) dans ces exploitations.

Emplois liés à la première transformation

Près de 280 entreprises ont une ou plusieurs activités de collecte, de stockage, d'exportation et de 1^{ère} transformation en Nouvelle-Aquitaine. Certaines ont leur siège en région, d'autres non, mais disposent d'établissements sur le territoire néo-aquitain. D'autres enfin ne sont pas présentes physiquement en région. Il s'agit d'entreprises de courtages en céréales destinées à l'export. Certaines sont des structures internationales avec, parfois, leur siège à l'étranger.

Sur ces 280 entreprises, 258 détiennent au moins un établissement localisé en Nouvelle-Aquitaine. Fin 2015, l'ensemble des activités de collecte, stockage, production de semences, commerce du grain y compris à l'export et activités de 1^{ère} transformation représente près de 850 établissements et un effectif salarié de 6 800 personnes.

L'emploi dans les exploitations productrices de COP en 2010

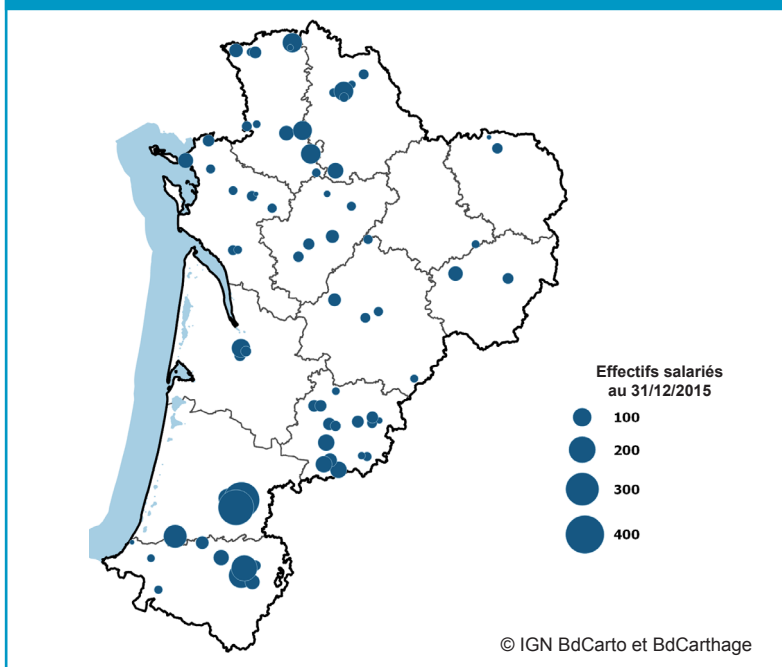
| Champ des exploitations | Nombre d'exploitations | Emploi total (en UTA ¹) | Emploi total spécifique COP ² (en UTA) |
|---|------------------------|-------------------------------------|---|
| Exploitations ayant des surfaces en COP | 48 900 | 74 000 | 23 160 |
| Exploitations ayant plus de 5 ha de COP | 36 533 | 62 500 | 21 450 |
| Exploitations spécialisées COP | 16 682 | 13 700 | 12 600 |

¹ Unité travail annuel

² Estimation au prorata de la Production Brute Standard (PBS) COP dans la PBS totale des exploitations du champ étudié

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Les établissements* les plus importants dans le sud de la région



Source : INSEE-CLAP 2015 Etablissements de 1^{ère} transformation de plus de 20 salariés

* Établissement : unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.

L'emploi dans les entreprises de 2^{ème} transformation

| Nouvelle-Aquitaine | Nombre d'établissements | Effectifs salariés des établissements au 31/12/2015 |
|---|-------------------------|---|
| Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche | 49 | 1 512 |
| Boulangerie et boulangerie-pâtisserie | 3 640 | 12 805 |
| Pâtisserie | 593 | 1 508 |
| Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation | 123 | 1 354 |
| Fabrication de pâtes alimentaires | 21 | 6 |
| Fabrication de bière | 89 | 58 |
| Total | 4 515 | 17 243 |

Source : INSEE-CLAP 2015

En tenant compte de la production, de la première et de la deuxième transformation, la filière génère environ 45 000 emplois.

Liste des principaux instituts techniques et organismes professionnels

- Instituts techniques

| | |
|---------------|---|
| ARVALIS | Institut du Végétal au service des agriculteurs et des filières |
| Terres Inovia | Institut Technique des Professionnels de la filière des huiles et des protéines végétales |

- Organismes professionnels

Céréales

| | |
|---------------|---|
| Intercéréales | Association interprofessionnelle des céréales |
| GNIS | Groupement National Interprofessionnel des Semences et des plants |
| AGPB | Association Générale des Producteurs de Blé |
| AGPM | Association Générale des Producteurs de Maïs |

Oléagineux et Protéagineux

| | |
|---------------|--|
| FOP | Fédération Française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux |
| Terres Univia | Interprofession des huiles et protéines végétales |

Commercialisation des grains

| | |
|----------------|--|
| Coop de France | |
| FNA | Fédération du Négoce Agricole |
| FEC | France Export Céréales |
| SYNACOMEX | Syndicat National du Commerce d'Exportation des Céréales |

Alimentation animale

| | |
|------|---|
| SNIA | Syndicat National de l'Industrie et de la Nutrition Animale |
|------|---|

- Passion céréales

Passion Céréales est une interface d'information. Elle ouvre des espaces de dialogue entre les acteurs de la filière céréalière, du monde végétal agricole, du monde scientifique et de la société. En région, elle a pour mission de valoriser les céréales, les produits qui en sont issus et les métiers de la filière à l'échelle régionale. Sa volonté est également de mettre en lumière les acteurs locaux de la filière, faire partager leur engagement et leur passion, et de mettre en valeur le rôle de la filière céréalière dans la vie de nos territoires.

Texte rédigé par Passion Céréales. Pour plus d'information : <https://www.passioncereales.fr/region/nouvelle-aquitaine>

Document réalisé en collaboration avec le service régional FranceAgriMer de Nouvelle-Aquitaine

En préparation, des compléments sur le blé tendre
le maïs grain, le colza et le tournesol.